

HONORAIRES DES PRESTATIONS COURANTES

1. TRANSACTIONS :

(Honoraires à la charge de l'acquéreur)

Habitation & Professionnel : inf. À 99 000 €	8 % TTC (avec un mini. de 5 000 €)
Habitation & Professionnel : de 99 001 € à 200 000 €	7 % TTC
Habitation & Professionnel : de 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
Habitation & Professionnel : sup. À 300 001 €	5 % TTC
Fonds de commerce & Terrain	10 % TTC (avec un mini. de 5 000 €)

2. LOCATIONS :

ALUR (décret n°2014-890 du 01 août 2014) :

Plafond maximum pour chaque partie (bailleur et locataire)

- Visite + Constitution du dossier + Rédaction du bail	
Secteur CUS :	10€ TTC / m2 hab.
Secteur Hors CUS :	8€ TTC / m2 hab.
- Etat des lieux :	3€ TTC / m2 hab.

Honoraires de location proposés par l'Agence Raphaël Immo :

8 % du loyer annuel TTC à la charge du propriétaire
8 % du loyer annuel TTC à la charge du locataire

3. PRESTATIONS DIVERSES :

- Rédaction d'actes (baux,...) :	250 € TTC
- Estimation appartement :	200 € TTC
- Estimation maison :	350 € TTC

Tarif au 1er avril 2017